

Postulat Vassilis Venizelos et consorts – *Blockchain* : le web 3.0 peut changer les rapports entre l’administration et les administrés

Texte déposé

Issue de la technologie qui a permis l’essor des *bitcoins*, la *blockchain* représente probablement les prémisses de la prochaine étape du développement du web. Construite sur une chaîne de blocs, la base de données est ainsi décentralisée, transparente et ultra-sécurisée. Avec une telle approche, les données concernées sont impossibles à falsifier.

La *blockchain* trouve de plus en plus de débouchés. Non seulement au niveau du secteur privé, en premier lieu la finance, pour la traçabilité des produits et pour les échanges de biens et de services, mais également au niveau des administrations publiques.

En Europe, l’Estonie se distingue particulièrement par son engagement à offrir une véritable numérisation des actes entre son administration et sa population. Ses habitants ont ainsi une identité numérique qui leur permet de signer des contrats, payer des impôts, voter, accéder à leur dossier médical, créer une entreprise, intervenir en justice, échanger avec l’administration, etc. Toute cette architecture est basée pour l’essentiel sur la technologie *blockchain* qui est aussi utilisée par d’autres institutions, telles que l’organisation du traité de l’Atlantique Nord (OTAN), le Département de la défense ou celui de l’énergie aux Etats-Unis, et bien d’autres.

En Suisse, le canton de Schaffhouse vient de débiter un partenariat avec la start up « *Procivis* » pour mettre en place une identité numérique qui permet à ses citoyens de payer ses impôts, de s’inscrire au contrôle des habitants et à terme de voter de façon électronique.

Par ailleurs, *Procivis* vient d’annoncer, fin septembre, un partenariat avec l’Université de Zurich pour la mise en place d’une solution de *e-voting* basée sur la technologie *Blockchain*.

Cette technologie présente de nombreux intérêts :

- Economique : en fluidifiant les relations entre l’administration et les administrés, y compris les entreprises, ce qui permet un gain en compétitivité et une réduction des coûts¹.
- Social : cela démocratise l’accès au service et promeut aussi un rapport plus décentralisé et horizontal.
- Sécuritaire : cette technologie représente une réponse sérieuse et efficace aux risques de cybercriminalité et à la protection de la sphère privée.
- Ecologique : elle permet une très bonne traçabilité des produits.

L’application d’une telle technologie dans le canton de Vaud nous permettrait d’être véritablement à la pointe de l’innovation.

Ainsi, par ce postulat, nous demandons au Conseil d’Etat d’étudier les possibilités d’utiliser la technologie *blockchain* dans les services que le canton pourrait offrir en matière de cyberadministration et de *e-voting*.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(Signé) Vassilis Venizelos
et 25 cosignataires

¹ L’Estonie a estimé que l’économie réalisée serait de l’ordre de 2 % de son produit intérieur brut (PIB).

Développement

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Le *blockchain* ou chaîne de blocs est une base de données distribuée, transparente et qui fonctionne sans organe central de contrôle. Issue de la technologie qui a permis l'essor des *bitcoins*, le *blockchain* représente probablement les prémices de la prochaine étape du développement du web. On constate l'apparition de différentes initiatives et applications, que ce soit au niveau privé ou public. Comme je le rappelle dans le texte de mon postulat, le cas de l'Estonie offre des développements relativement intéressants : le système permet au citoyen de payer ses impôts, de signer différents contrats ou d'accéder à son dossier médical. Egalement, certaines organisations telle que l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) ou les départements de la défense et de l'énergie aux Etats-Unis, utilisent ce type de technologie.

En Suisse, les cantons de Schaffhouse et de Genève ont également quelques applications à l'étude, sur des projets pilotes, notamment pour le canton de Genève. Cette technologie présente différents avantages, d'un point de vue économique, social, sécuritaire et aussi écologique. En effet, la traçabilité des produits est améliorée, bien que sur ce point, certaines limites méritent d'être relevées, considérant que la mise en œuvre du *blockchain* peut également représenter un gouffre énergétique. Mais compte-tenu de l'intérêt que cette technologie pourrait susciter pour notre administration et pour son fonctionnement, le postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités d'utilisation dans les services, ainsi que les opportunités d'application dans l'administration, pour le *e-voting* par exemple.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.